Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 44 (1908)

Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLIVme ANNÉE

N° 40.

LAUSANNE

2 octobre 1908.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Le parler français. — Caisse d'assurance des instituteurs bernois. — Chronique scolaire: Neuchâtel, Vaud.* — PARTIE PRATIQUE : *Biographie : Le général Dufour. — Composition : L'amidon. — Dictées. — Page choisie.*

LE PARLER FRANÇAIS *(Suite [1].)*

Dans un précédent article, nous avons établi que notre français romand n'est pas gâté par l'emploi de provincialismes souvent pittoresques et intéressants, mais plutôt, mais surtout par le manque de propriété et de netteté dans l'expression. Nous est-il possible d'acquérir cette propriété et cette netteté, et par quelle méthode les acquerrons-nous ?

Si notre esprit est plus brumeux que celui de nos voisins d'Outre-Jura, si notre conception intellectuelle est moins limpide, moins rapide, ne nous attardons pas aujourd'hui à chercher quelles compensations nous procure un mélange racial assez compliqué, moins gaulois, plus burgonde, avec une veine germanique et un filon latin très direct. Nous sommes peut-être, nous Romands, le petit peuple où coulent le plus de sangs divers, le nœud où tous les fils qui composent l'immense toile européenne se trouvent rassemblés et tordus ensemble. Il en résulterait tout naturellement que nous eussions plus de mal que d'autres à nous débrouiller. Mais n'acceptons pas la sentence que le Ciel, au dire d'un auteur malin, a proncé sur nous : « Suisse romand, tu ne te débrouilleras jamais ! » Perçons la brume qui enveloppe souvent notre esprit,

[1] Voir *Educateur* du 30 mai 1908.

qui obscurcit et ralentit la marche tâtonnante de nos phrases...

Cherchons ensemble notre méthode.

Faut-il revenir au vieux Boileau, et répéter pour la cent millième fois après lui :

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
> Et les mots pour le dire arrivent aisément?

Non, nous supposons ce premier gradin franchi ; nous supposons l'idée claire et nette cherchant une expression adéquate.

Ecoutons parler un Français qui parle bien (car il y a aussi des Français qui parlent mal, mais toujours moins mal qu'un Romand qui parle mal). Nous serons frappés tout d'abord de la rapidité et de la continuité de son langage ; un mot n'attend pas l'autre; il n'y a pas de trous, pas de tâtonnements, pas d'hésitation. Nous, au contraire, nous hésitons beaucoup ; nos phrases sont parsemées de heu ! et de hum ! qui sont des temps que nous prenons pour nos recherches ; s'il s'agit d'un mot abstrait, d'un contraire, d'une épithète, le terme ne coule pas de lui-même sur nos lèvres ; nous devons l'extraire avec effort de notre provision. Quelquefois même nous bégayons devant un mot concret, un mot d'objet que nous connaissons parfaitement.

D'où vient cela ? Est-ce lenteur d'esprit ou paresse? Paresse, je crois, et mauvaise habitude. Si nous analysons un peu les opérations de notre esprit pendant la durée de la parole, nous remarquerons que l'idée, assez prompte et alerte, semblable à un jeune cheval mal attelé, galope en avant sans s'inquiéter du véhicule qui s'est détaché et qui reste en panne. L'esprit prend les devants de deux ou trois longueurs, tandis que la pauvre phrase cherche encore ses fragments dispersés et introuvables. Cela, c'est une simple mauvaise habitude que l'on peut corriger en s'y appliquant. L'idée doit être patiente et ne point se séparer de l'expression, même si celle-ci est lente à suivre. Je prends un exemple.

L'autre jour, un professeur (en vacances, il est vrai) avait mis la conversation sur le collectivisme ; seulement au lieu du terme lui-même, il avait un blanc dans l'esprit, et il allait, il allait, parlant de Gide, de Passy, de l'école de Lyon, faisant : « Euh !... le... le... » toutes les fois qu'il aurait fallu dire : collectivisme... Au bout de

cinq minutes, le mot arriva, avec une explosion : « Collectivisme... c'est que je voulais dire... Vous m'avez compris... » On aurait mieux compris si le mot eût été à sa place dès l'abord. Ces blancs-là, hélas ! tous les cerveaux un peu fatigués les connaissent ; mais nous avons trop l'habitude, nous autres Romands, de nous camper dans un discours avant d'avoir vu reluire sur le tableau mental les trois ou quatre clous brillants qui sont nos termes indispensables.

Ecoutez parler autour de vous ; vous découvrirez que la distraction, dans nos tâtonnements de paroles, est souvent la seule coupable ; tandis qu'on revêt de mots une idée, on pense déjà à une autre, et le vêtement est alors souvent mis à l'envers. *Attacher fortement son esprit à la notion qu'on exprime,* voilà la première règle pour parler nettement et rapidement. C'est une vérité à La Palisse, semble-t-il ; mais l'observation vous fera vite constater, comme à moi, à quel point nous manquons de concentration dans ce domaine.

Il y a des exercices à faire à part soi, et auxquels on devrait surtout habituer les enfants. Il faudrait, par exemple, nommer avec exactitude les formes et les modifications de formes dans les objets qui nous entourent, de façon à pouvoir, sans hésitation, quand l'occasion s'en présentera, indiquer une cannelure, une moulure, un biseau, un rinceau ; ou des parties d'objet : il est rare qu'un enfant sache désigner les diverses parties d'une serrure, ce qui n'est pourtant pas bien technique ; il dira l'empoigne ou la péclette pour la poignée. Combien d'enfants, dans nos écoles, ne savent pas même nommer tous les objets de vaisselle, les ustensiles de cuisine et leurs diverses parties, disent un couvert pour un couvercle, hésitent entre la poële et la casserole ? Toutes les fois que la désignation d'un objet nous manque, notre esprit devrait s'y arrêter, le chercher avec précision puis l'enregistrer.

Donc, après *la distraction de l'esprit* qui court en avant, le second défaut à combattre, c'est *le vague de notre vocabulaire.* Un Français connaît toujours nettement le nom de tout ce qui entre dans sa vie ; dans son esprit, l'image et le nom ne sont point séparés ; ils se présentent toujours ensemble.

(*A suivre.*) T. Combe.

CAISSE D'ASSURANCE DES INSTITUTEURS BERNOIS

Les délégués de la caisse d'assurance des instituteurs bernois ont eu une assemblée extraordinaire, le 9 septembre, à Berne, pour discuter les nouveaux statuts. Les anciens statuts étaient prévus pour cinq ans et comme cette période va se terminer au 31 décembre prochain, il importait que les nouvelles prescriptions fussent mises sous toit assez tôt pour être soumises encore à la ratification du Conseil exécutif.

Les discussions qui, dans les journaux de l'ancien canton, avaient précédé la réunion, faisaient prévoir des débats orageux. Il n'en a rien été, grâce au projet très bien étudié par le comité d'administration et surtout par l'attitude calme, ferme et décidée du directeur de la caisse, M. le Dr J.-H. Graf, professeur à l'Université.

Les statuts restent au fond ce qu'ils étaient précédemment, mais quelques améliorations assez importantes y ont été introduites.

Ainsi que l'a dit dans son discours d'ouverture le président de l'assemblée générale, M. Abr. Itten, de Thoune, chaque membre ne contracte pas une assurance individuelle avec prime personnelle dépendant de son âge, de sa santé ou d'autres circonstances, mais la caisse des instituteurs bernois est une œuvre de solidarité dans laquelle les vœux particuliers doivent s'incliner devant les intérêts généraux. D'ailleurs l'Etat, qui contribue par des subsides importants à l'alimentation de la caisse, a aussi son mot à dire. Ce qu'il faut répudier ce sont les attaques des mécontents contre le Conseil d'administration et son président. M. Itten fait pour terminer appel à la bonne volonté des délégués pour mener à bien le travail de revision.

Disons que les attaques auxquelles M. Itten a fait allusion et qui ont été rigoureusement repoussées par M. Graf, président du Conseil d'administration, ne proviennent en rien du Jura. Au contraire, les délégués jurassiens ont soutenu courageusement le comité administratif dans sa lourde tâche et les frottements du premier exercice ont été bientôt oubliés.

Le bilan technique au 31 décembre 1908 comporte un actif de 6 795 354 fr. 26 et un passif de 7 238 174 fr. 19, laissant ainsi un découvert théorique de 532 819 fr. 93. Ce déficit s'augmentera encore d'environ 28 000 fr. par suite des mutations survenues jusqu'à fin juin 1908. Si l'on fait entrer en ligne de compte la réserve de 206 741 fr. 98 de la première et de la deuxième section, il restera encore un déficit de 354 077 fr. 95.

Ce déficit pourrait être comblé par une cotisation supplémentaire de $^1/_2$ % des traitements à payer tant par le corps enseignant que par l'Etat, ce qui fait une somme de 472 210 fr. 17.

Mais le Conseil d'administration estime qu'on peut s'en tenir encore à une prime du 5 % des traitements, tant pour les instituteurs que pour les institutrices. En effet, les traitements entrant en ligne de compte pour l'assurance s'élèvent à 2 114 519 fr. pour les instituteurs et à 1 505 071 fr. pour les institutrices, au total 3 420 071 fr., ce qui pour une prime de 5 % donnerait une contribution de l'Etat de 171 003 fr. 75, en chiffres ronds 170 000 fr.

Le projet des statuts met, en outre, à la charge de l'Etat le 25 % des augmenta-

tions de traitements, ce qui fait une dépense supplémentaire de 30 000 fr. De sorte que le subside de l'Etat, pendant la prochaine période quinquennale, serait élevé de 130 000 à 200 000 fr. On comprend que, dans ces conditions, le Conseil d'administration est tenu à beaucoup de prudence et que tous les vœux, pour ne pas dire les appétits, n'aient pu être pris en considération.

Dès l'abord, les articles 1 à 25 qui concernent les assurés de la première et de la deuxième section n'ont subi aucun changement.

L'article 26 a donné lieu à une longue discussion. Il énumère les différents fonctionnaires de l'enseignement primaire qui font partie de la caisse et règle l'entrée et la sortie des membres.

L'article 27 a élevé de 60 à 70 % du traitement le maximum de la pension à recevoir après 35 ans de service. A l'entrée dans la caisse la pension normale en cas d'invalidité est du 30 % du traitement. Elle augmente de 1 % par an pendant 30 ans de service et ensuite de 2 % par an pendant 5 ans pour arriver ainsi à 70 %, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Le traitement à la base de la pension comprendra obligatoirement le traitement en argent de la commune, la subvention de l'Etat et les suppléments d'âge versés par l'Etat et la commune. On pourra y ajouter facultativement toutes les autres indemnités provenant de l'enseignement primaire (cours complémentaires et professionnels, écoles de couture, etc.) ainsi que les prestations en nature dont la valeur sera déterminée en dernier ressort par le Conseil d'administration.

Aux articles 29, 30, 31, 32, 33, on a prévu une meilleure règlementation de la pension d'orphelin qui court jusqu'à l'âge de 18 ans révolus. Les diverses situations civiles et autres dans lesquelles peuvent se trouver les membres admis à la pension ont aussi fait l'objet de diverses catégories bien définies, telles qu'elles résultent des expériences faites jusqu'ici. Le droit à la pension après un certain nombre d'années d'enseignement n'a pu trouver place dans les nouveaux statuts. Il est d'abord contraire à la loi scolaire qui ne prévoit la mise à la retraite qu'en cas d'invalidité et de plus il comportait une telle augmentation des primes que ni le corps enseignant ni l'Etat ne seraient en mesure de la supporter. D'ailleurs cette disposition ne profiterait qu'aux membres aisés, ayant d'autres ressources, tandis que les pauvres seraient forcés de continuer leurs fonctions et par conséquent de payer de fortes primes.

L'argument de ceux qui prétendent qu'on pourrait alors dispenser les vieux membres de payer leurs cotisations ne porte pas, car on ne peut ni prévoir, ni calculer les pertes de la caisse par le fait de cette suppression des primes.

La crainte des assurés de se voir refuser leur pension en cas d'invalidité n'est pas fondée, car c'est le comité d'administration qui seul est appelé à l'accorder. Et il faut dire que jusqu'ici il n'y a pas eu de réclamation de ce chef. Il est évident que, dans les cas douteux, le Conseil procède avec prudence ; c'est là son but dans une institution financière qui ne peut marcher que par une application sérieuse et impartiale des statuts. Chacun ne peut pas ne penser qu'à sa propre personne, mais il doit tenir compte de la collectivité.

L'article 39 fixe une mise d'entrée égale au 5 % du traitement ; la prime annuelle est également de 5 % pour tous les membres. Auparavant les institutrices

ne payaient que du 3 %, mais l'expérience faite jusqu'ici a prouvé que cette prime était insuffisante. En cas d'amélioration de traitement, l'assuré est tenu de verser à la caisse l'augmentation des six premiers mois. L'Etat devrait également verser à la caisse, à la fin de l'année, la moitié de ces contributions et payer en outre annuellement un subside de 170 000 francs, pendant les cinq prochaines années.

Le maximum du traitement pouvant être assuré a été fixé à 3600 francs; le comité proposait 4000 francs.

Les chapitres des statuts concernant l'organisation, l'administration de l'institution, la gestion et le contrôle financiers ont passé sans modifications.

On s'attendait à voir paraître la proposition de rendre incompatibles les fonctions de directeur de la caisse et de président du Conseil d'administration. C'est, en effet, le directeur qui prépare les affaires et les soumet au Conseil d'administration dont il fait partie. On avait émis dans les journaux la crainte que le Conseil ne fût qu'un instrument docile dans les mains de M. le Dr Graf. Mais celui-ci s'est défendu de vouloir influencer ses collègues qui, d'après M. Möckli, ont aussi leurs idées personnelles et savent les faire valoir. Pour qui connaît le dévouement et le savoir-faire qu'a montrés M. Graf dans la fondation de la caisse des instituteurs, il n'y a pas de doute qu'il a été et qu'il est encore l'homme de la situation.

Dans les dispositions transitoires des statuts, on a accepté un nouvel article 70 en faveur des membres entrés dans la caisse avant le 31 décembre 1908. Dès le 1er janvier 1909, on ajoutera, comme années supplémentaires de services, pour sociétaires, le tiers du nombre d'années que l'on obtient en faisant la différence entre leur nombre d'années de service dans le canton de Berne et le nombre d'années effectives de participation à la caisse. Le taux de la pension s'augmentera d'un nombre de pour cent égal à ce tiers.

Ainsi celui qui est entré dans la caisse au 1er janvier 1904 ayant 15 ans de service a aujourd'hui 20 ans d'activité dans le canton et en cas d'invalidité, il recevrait une pension égale au 35 % de son traitement. Mais, dès 1909, si les statuts sont adoptés définitivement, on fera la différence entre ses années de service et ses années de sociétariat, c'est-à-dire 21 — 6 = 15 années. Sa pension fixée à 36 % dès 1909 serait augmentée d'un nombre de pour cent égal au tiers de quinze soit 5 % et il recevrait en cas de mise à la retraite une pension équivalente à 36 + 5 = 41 %. Il serait fait abstraction d'un tiers d'année, tandis que deux tiers compteraient pour une année entière. Cette faveur accordée aux anciens sociétaires ne leur coûterait absolument rien.

Les statuts tels qu'ils ont été adoptés seront soumis à l'acceptation ou au refus des assemblées de district. Il ne pourra plus être question de les discuter. Une requête a été envoyée en temps utile au Conseil exécutif pour lui demander l'augmentation du subside de l'Etat.

Celui-ci a fait faire une étude technique du projet. On sait que c'est M. Leubin qui a fait tous les calculs techniques de la caisse actuelle. En 1898, M. Leubin tablait sur un total de traitements s'élevant à 1 308 000 francs. Dans ses calculs de 1904, il trouvait 2 542 000 francs; aujourd'hui les traitements annuels des instituteurs assurés s'élèvent à 3 420 000 francs. Il y a donc eu progrès dans la

situation matérielle du corps enseignant bernois. Disons encore que les assemblées de district seront convoquées sous peu et que le Conseil d'administration actuel fonctionnera jusqu'en mai 1908.

Une seule question se pose encore. Le gouvernement ratifiera-t-il les nouveaux statuts? Nous venons de dire que leur mise en vigueur exigera de l'Etat un nouveau sacrifice de 70 000 francs pendant cinq ans, c'est-à-dire 350 000 francs. Si nous soulevons la question, c'est qu'on nous a rapporté l'opinion d'un député de la ville de Berne, très sympathique au corps enseignant, qui estime que dans les circonstances actuelles, et en présence de l'augmentation des subsides au corps enseignant primaire, il est impossible à l'Etat bernois de faire ce nouveau sacrifice. Dans ce cas il faudra trouver une autre solution, et nous sommes certains qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre on aboutira. Mais en reproduisant ce propos d'un homme d'école, nous tenons à engager le corps enseignant au calme et la prudence, car la prospérité d'une caisse d'assurance qui gère des millions de francs ne pourra être favorisée par des critiques acerbes et injustifiées qui jaillissent quelquefois de la plume de mécontents et d'impatients. L'instituteur primaire bernois a vu sa situation financière s'améliorer grandement par la création d'une caisse des retraites, qui assure aussi une pension aux veuves et aux orphelins. Le développement de cette œuvre demande des délais et des sacrifices; sachons accorder les uns et les autres à ses organes administratifs qu'on peut féliciter pour leur dévouement et leur bonne gestion. H. Gobat.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHATEL. — **Société pédagogique.** — Au printemps dernier, notre collègue et ami M. Jules Decreuze, instituteur à Boudry, invitait la *Société pédagogique neuchâteloise* à venir tenir sa séance annuelle à Boudry et à organiser, à cette occasion, une modeste fête de chant. Idée des plus heureuses et dont l'application ne le fut pas moins.

Donc, samedi dernier, 19 courant, instituteurs et institutrices arrivaient nombreux en la pittoresque cité des bords de l'Areuse, nombreux comme jamais plus. C'est qu'aussi cette assemblée coïncidait avec l'Exposition cantonale d'horticulture et que l'invitation avait été si gracieuse, si aimable, que l'on était contraint de passer à Boudry une journée fort agréable.

C'est encore que les journaux neuchâtelois n'avaient pas cessé durant les jours précédents de parler en termes élogieux et de l'expansion proprement dite et du plaisir que procurait aux auditeurs l'allégorie enfantine « Les Saisons », jouée chaque soir à la cantine.

Qu'eût-il fallu de plus pour provoquer une participation plus forte? Rien à coup sûr.

Aussi, dès neuf heures, deux cent cinquante instituteurs et institutrices sont-ils groupés autour des tables où la commune de Boudry leur offre gracieusement la traditionnelle collation.

Cependant on ne s'y attarde pas et à neuf heure et demie, dans la grande salle

du collège, commence la séance administrative dont nous ne relaterons ici que les faits essentiels.

M. Rosselet, président, rapporte sur la marche de la Société durant l'année écoulée. Il extrait des rapports des sections tout ce qu'il y a de caractéristique et se résume, en faisant constater que la Société ne cesse de progresser. Son effectif s'est encore augmenté d'une façon très sensible, puisqu'elle compte actuellement 445 membres actifs.

Plus que jamais elle est donc une force capable de travailler efficacement à la réalisation de son double but : Développement professionnel de ses membres et sauvegarde de leurs intérêts.

D'une voix émue, M. Rosselet annonce à l'assemblée attentive, que, prenant sa retraite après 40 années d'activité, il se voit dans l'obligation d'abandonner le mandat de président.

Contrainte de prendre acte de cette décision, l'assemblée procède immédiatement au remplacement de M. Rosselet. Sans aucune compétition et par d'unanimes acclamations M. Vital Huguenin, vice-président du Comité central, est nommé président.

Saisissons encore l'occasion qui nous est offerte de remercier ici notre excellent ami M. Rosselet pour toute l'activité heureuse et féconde qu'il a déployée en faveur de notre société et souhaitons-lui de jouir durant de nombreuses années du repos si largement mérité.

D'autre part, ce nous est un agréable et facile devoir de saluer en M. Huguenin le nouveau président. La belle élection dont il a été l'objet lui prouve, on ne peut mieux, qu'il a toute notre confiance. Membre du Comité central depuis de nombreuses années déjà et par cela même bien au fait de la vie de notre société, énergique sans brusquerie, loyal et franc avec courtoisie, nous ne doutons qu'il ne soit l'homme de la situation et ne remplisse à la satisfaction de tous ses fonctions présidentielles.

Et maintenant revenons à nos moutons autrement dit au compte-rendu de notre assemblée. La partie administrative ne tarde pas à être close et sans plus de retard, on procède à la répétition dernière des chœurs inscrits au programme du concert qui va être donné à la cantine.

En une petite demi-heure, c'est chose faite et nous voici sur le podium de la cantine dans laquelle un public déjà nombreux nous attend. Ce dernier a l'amabilité d'applaudir aux chœurs tous chantés sous la direction de M. Fuhrer, professeur à Neuchâtel et nous voulons croire à la sincérité de ces applaudissements.

A une heure banquet agrémenté des productions musicales de la vaillante fanfare du lieu.

M. Rosselet, président sortant de charge, ouvre la série des discours, série qui annonce-t-il au nom du Comité central, sera réduite à sa plus simple expression. Il salue les invités : M. Quartier-la-Tente, chef du Département de l'instruction publique, et ses collaborateurs MM. les inspecteurs, M. le secrétaire, M. le chef du service du matériel scolaire. Il salue de même M. Porchet, président de la Société Pédagogique vaudoise, ainsi que M. le président et MM. les membres de la Commission scolaire de Boudry. Il adresse à ces derniers, aux autorités de la ville et à M. Girard, commissaire général de l'Exposition des remerciements, aussi

sincères que mérités, pour l'aimable réception faite à la S. P. N. et avoir organisé en ce jour et à notre intention une de ces fêtes des yeux et de l'esprit.

Au moment de déposer son mandat, il se fait un devoir de rendre hommage à la bienveillance avec laquelle M. le Chef du Département de l'Instruction publique a présidé aux communes relations de notre société avec cette autorité ; il termine en formant les vœux les plus sincères pour le développement constant et progressif de la S. P. N.

M. Vital Huguenin, nouveau président, apporte à la tribune l'hommage de reconnaissance sincère de la Société à l'adresse de M. Rosselet. Il caractérise l'œuvre utile et persévérante de ce dernier, il en énumère quelques-uns des principaux résultats, puis comme témoignage matériel de notre gratitude, il remet à M. Rosselet un gobelet en argent et le prie de s'en servir tous les jours afin que tous les jours aussi il veuille bien accorder une pensée à la S. P. N. et à ses membres qui, de leur côté, eux non plus, ne l'oublieront pas. De vigoureux applaudissements éclatent et s'accentuent encore au milieu d'une visible émotion, lorsqu'une fillette remet à Mme Rosselet un superbe bouquet.

Le temps presse, aussi l'énergique major de table M. Matthey, instituteur à St-Aubin, se hâte-t-il d'annoncer les orateurs encore inscrits.

M. Quartier-la-Tente, chef du Département de l'Instruction publique, en une de ces vibrantes improvisations dont il a le secret remercie les éducateurs présents de l'œuvre utile entre toutes qu'ils accomplissent. Il se fait un plaisir de nous annoncer que le nouveau projet de loi du Conseil d'Etat vient d'être adopté à l'unanimité par la commission législative du Grand Conseil. Il se plaît à croire que cette dernière autorité en agira de même. Ainsi arriva à chef, après dix ans de laborieuses études, l'œuvre de réforme de notre loi scolaire. Il compte que les progrès qu'elle consacre, une fois réalisés, ne tarderont pas à faire reprendre au canton de Neuchâtel un rang meilleur parmi ses co-états suisses.

Il affirme à M. Rosselet, président sortant de charge de la S. P. N., qu'il conservera un excellent souvenir de leurs communes relations, qui, pour avoir été plus soutenues et plus suivies en des temps particulièrement durs pour le conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction, lui ont été un précieux encouragement à travailler énergiquement et sans relâche aucune et jusqu'à son achèvement à l'œuvre commencée.

Quant à M. Vital Huguenin, il le connait moins, mais il a appris que M. Huguenin aime la musique et cultive l'harmonie. Il est donc persuadé que le nouveau président de la S. P. N. maintiendra fermes et puissant les liens de parfaite harmonie qui doivent sans cesse unir les membres de cette belle société, tant entre eux qu'avec le Département cantonal de l'Instruction publique.

(*A suivre.*) HINTENLANG.

VAUD. — **Ecole normale.** — A la suite des épreuves complémentaires qui viennent d'avoir lieu, les candidats suivants ont obtenu le brevet définitif pour l'enseignement primaire :

Mlles Susanne Favre, Marguerite Jayet[1] et Mme Adèle Matile-Jequier.

[1] Malade au moment des examens du printemps, Mlle Jayet n'avait pu se présenter devant la Commission du Brevet.

MM. Jules Delaporte, Louis Gruaz, Ernest Guex, Jules Guex, Henri Hoffer, Constant Martignier, Charles Stauffer et Arthur Tschumi.

⁂ **Société vaudoise des maîtres secondaires.** — La Société vaudoise des maîtres secondaires, réunie le 26 septembre à Orbe, sous la présidence de M. William Pilet (Vevey), a approuvé la gestion et l'activité du comité, ainsi que les comptes, voté le budget, maintenu à 2 francs la cotisation annuelle, décidé un versement de 300 francs au Fonds de prévoyance, réélu le comité, dont, pour la première fois, fait partie une dame (Mlle Jeanne Berguer, Yverdon).

Le comité est composé de Mlle Berguer et de MM. Louis Græser, président pour 1909, Paul Martin, Bitterlin et Cruchet.

Elle a accordé l'honorariat à M. le conseiller d'Etat Camille Decoppet, discuté les thèses du rapport de M. Paul Martin sur les éléments des « Ecoles nouvelles » applicables à nos Ecoles secondaires.

Voici les thèses qui ont été adoptées ; les autres, après une vive discussion à laquelle prirent part, entre autres MM. Wellauer, Guex, Payot, Vittoz, etc., ont été repoussées.

I. — Nos collèges doivent prendre un *caractère nettement éducatif*, pour parer à l'insuffisance toujours plus fréquente de l'éducation par la famille.

Nos collèges doivent s'inspirer, pour autant que leur caractère d'externats urbains le leur permet, des réformes préconisées par l'Ecole nouvelle dans l'enseignement, dans la culture physique et morale de l'enfant.

II. — § 1. L'enseignement éducatif se propose moins de faire acquérir à l'élève un stock de connaissances que de cultiver son bon sens, d'affiner son esprit d'observation, d'affermir son jugement et sa pensée, d'élargir son horizon intellectuel.

§ 2. Pour arriver à ce résultat, il est nécessaire d'employer, dans toutes les branches, la *méthode dite de développement*, surtout dans les petites classes.

§ 3. Il faut viser à établir, par les programmes et par des conférences de maîtres plus fréquentes, une certaine concordance ou « concentration » entre les branches qui peuvent se prêter, les unes aux autres, un appui efficace.

§ 4. Toute classe comptant plus de vingt-cinq élèves doit être dédoublée.

§ 5. Des bourses de voyage devraient être attribuées, tous les trois ans au moins, aux maîtres de langues vivantes, pour leur permettre de rafraîchir, au pays d'origine, leur connaissance de l'idiome qu'ils enseignent.

III. — § 1. Deux leçons de gymnastique par semaine ne suffisent pas à la culture physique de l'enfant, lequel a besoin de plus de grand air, d'une activité musculaire plus libre et variée.

§ 2. L'écolier pourvoit lui-même à ce besoin, mais d'une façon imparfaite, souvent même nuisible à sa santé et à ses études. Le collège doit donc prendre la direction de ces exercices et leur vouer un temps suffisant, ainsi qu'à des travaux manuels.

Mot de la fin.

Une question de calcul oral qui embarrasse toujours les élèves :

Un litre d'huile pèse 915 grammes ; combien pèse un kg. d'huile ?

PARTIE PRATIQUE

BIOGRAPHIE

Le général Dufour.

Ce n'est pas à Genève, mais à Constance, que naquit le général Dufour. Sa famille, avec beaucoup d'autres proscrits et émigrants, avait quitté Genève où régnait la plus complète inégalité politique ; un huitième seulement des citoyens possédaient le droit de vote. Le père de Dufour, Benoît Dufour, horloger, connu par son zèle au travail, la simplicité de ses mœurs et son patriotisme, faisait partie de la petite colonie suisse de Constance ; un couvent, dont ils firent l'acquisition, fut transformé en une vaste fabrique d'horlogerie. C'est le 15 septembre 1787 que naquit Guillaume-Henri Dufour ; un ami de la famille composa pour son baptême une chanson renfermant ces mots :

Sorti d'une si bonne race,
Où brille maint cœur généreux,
De ses parents suivant la trace,
Guillaume-Henri fera comme eux.

La révolution si ardemment désirée par la colonie genevoise de Constance arriva plus tôt qu'on n'aurait osé l'espérer, et le petit Dufour était âgé de trois ans à peine quand sa famille put regagner sa ville natale. Un des premiers souvenirs de l'enfant fut la part qu'il prit — à l'âge de cinq ans — à la fête organisée en faveur de Rousseau, le fondateur de la démocratie ; on y cita ces belles paroles de l'auteur de l'Emile : « Mon fils, n'oublie pas qu'un bon cœur est le vrai temple de la Divinité ; dis ce qui est vrai, fais ce qui est juste, et considère, comme ce qu'il y a de plus important dans la vie, l'accomplissement du devoir ». Un peu plus tard, le jeune Dufour assiste, avec son père, à l'érection du premier arbre de la liberté, près de la fontaine de Saint-Gervais : les hommes montés sur les toits des maisons voisines pour assujettir l'arbre, la musique, les cris de joie et les danses de la foule, tout cela fit une grande impression sur l'enfant.

Son père, désirant lui faire suivre une carrière libérale — moins assujettissante que la sienne — le fit entrer au Collège de Genève à l'âge de 10 ans. Il ne fut pas un élève brillant ; ni la grammaire, ni les mathématiques, enseignées dans ce temps-là de façon peu attrayante, ne l'attirèrent beaucoup ; c'est seulement plus tard que, familiarisé un peu avec l'étude du latin, il commença à s'enthousiasmer pour les héros de l'histoire ancienne et les légendes de l'antiquité ; étant habile dessinateur, il fit des portraits coloriés de ses héros favoris, portraits qu'il vendait dix sous pièce ; ou bien, il représentait les scènes d'histoire lues en classe, avec ses camarades qu'il divisait en deux camps, remplissant lui-même les rôles de Léonidas, d'Aunibal ou de Jules César. Souvent il organisait ses condisciples en bandes armées qu'il commandait toujours quoiqu'il ne fût pas l'aîné. Une fois, les polissons du voisinage ayant déclaré la guerre aux élèves du quartier, ce fut Dufour qui organisa tout un plan de bataille qu'il n'aurait pas désavoué plus tard, comme il le racontait en riant, étant général. La police intervint et la bataille ne put avoir lieu. Il prenait toujours le parti des élèves les plus faibles.

Jamais il ne s'ennuyait à la maison, durant ses heures de liberté : il construisit successivement un théâtre d'ombres chinoises, une lanterne magique, des cerfs volants et des ballons, un petit vaisseau complet qui fit l'admiration de ses camarades ; il aimait à nager, ramer, faire de grandes courses à pied ; c'est en jouant qu'il acquit toutes les aptitudes nécessaires à un soldat : il ne craignait pas de coucher sur une planche, pour s'entraîner à la vie militaire.

Une fois le Collège achevé, il lui fallait choisir une vocation. Il entra à l'Hôpital militaire, pour y étudier la chirurgie, mais dut quitter au bout d'une année, atteint d'une grave maladie qui le laissa à peu près sourd pendant quelque temps. Cette année ne fut point perdue : devenu général, il se souvint des souffrances de ses malades, et s'efforça de les épargner à ses soldats et même — dans la mesure du possible — à ses ennemis. Dufour apprend qu'il y a à Paris une Ecole polytechnique, où des jeunes gens peuvent se préparer à devenir officiers de génie ou d'artillerie (nous sommes, à Genève, au temps de l'occupation française). Dufour — au grand étonnement de son père, qui ne lui savait aucun goût pour les mathématiques — prend la résolution d'y entrer, promettant à son père de faire tous ses efforts pour rattraper le temps perdu, le priant de lui faire donner des leçons dont il couvrit en partie les frais en donnant lui-même des leçons de dessin. En peu de temps, il fait de si grands progrès, qu'il devient même capable d'aider ses collègues. A l'âge de vingt ans, il passe l'examen d'admission pour entrer à l'Ecole polytechnique : il réussit, bien qu'il n'occupe que le 140me rang ; mais il prend la résolution de travailler, et de s'en tirer avec honneur ; et, en effet, au bout de l'année il est un des premiers. Bientôt sa pension est diminuée de moitié, grâce à sa conduite exemplaire ; puis, après un nouvel examen, il est nommé sous-officier, avec une paie de 15 fr. par mois !

Après deux ans se décidant à entrer dans le génie, il est envoyé à l'Ecole pratique de Metz, non sans avoir la permission de passer par Genève : son émotion fut grande en revoyant, du Col de la Faucille, le Mont-Blanc rosé par le soleil couchant, les ondes bleues du lac et ses voiles blanches.

Il ne reste à Metz que quelques mois ; les cinq premiers élèves — dont il faisait partie — sont envoyés à Corfou afin de protéger cette île, par des travaux de fortifications, contre les attaques des Anglais. Corfou était à ce moment l'extrême limite des possessions napoléoniennes, du côté oriental, donc une place de toute importance. Si cet ordre de marche faisait un peu l'effet d'un bannissement aux jeunes gens, forcés de s'éloigner du gros de l'armée, — d'autre part la perspective de voir du pays, l'honneur d'être chargés de travaux importants leur firent prendre leur parti assez allégrement.

Après de rapides préparatifs, ils se mirent en route dans une voiture à deux places, leurs moyens ne leur permettant pas d'en louer une plus grande : une joyeuse humeur fit paraître les sièges moins étroits, et les cahots moins douloureux : ils admirèrent les beautés alpestres, en traversant la route du Simplon, nouvellement construite par Napoléon ; visitèrent successivement Milan, Rome, puis Naples où ils s'embarquèrent pour Corfou ; là ils furent reçus très cordialement par le commandant de la place. Une vie agréable commença pour eux dans cette belle île, couverte de citronniers, de grenadiers, d'oliviers et de vigne,

rocheuse dans sa partie méridionale, où Dufour et ses amis partagent leur temps entre des travaux de fortification, le jardinage, et parfois des courses de chevaux, représentations théâtrales, etc. Dufour se fait remarquer par un plan de la forteresse, qu'il leva, à une grande échelle, et par un ouvrage sur la perspective : en même temps, on lui confie le commandement d'une compagnie de sapeurs. Trois ans se passent, tranquillement, pendant que bien des compagnons de Dufour restent sur les rives de la Bérésina. Cependant l'issue risque d'être tragique ; étant allés en reconnaissance, Dufour et ses compagnons sont attaqués par cinq ou six embarcations anglaises, bien armées ; pendant le combat, le canot où se trouve Dufour prend feu : il gagne un autre à la nage — en grande tenue, avec ses bottes, et l'épée au côté — ses épaulettes lui valent plusieurs salves, assez nourries ; plusieurs soldats sont faits prisonniers ; Dufour doit à ses blessures d'être transporté par un parlementaire à Corfou : ses jambes et ses mains sont en chair vive, son visage en mauvais état, les yeux et les oreilles également atteints ; un infirmier risque de l'empoisonner en lui administrant une trop forte dose d'opium. « Je puis dire que j'ai essayé de tout dans ma vie, écrit-il : j'ai été sourd et aveugle, brûlé et empoisonné ».

Pendant ce temps, les événements se précipitaient en France ; bientôt des journaux viennent apprendre à nos exilés les désastres et la chute de Napoléon ; puis un brick portant le pavillon tricolore et le pavillon blanc, vient reprendre la garnison, et la conduit jusqu'à Marseille. Dufour eut quelque peine à ramener jusqu'à Paris ses soldats, mécontents de n'avoir pas touché leur solde depuis longtemps ; à Aix, ils se révoltèrent ouvertement, et Dufour ne dut la vie qu'à son énergie, à son courage et à son agilité.

Vers la fin de 1814, Dufour rentre dans sa famille, où un air salubre et des soins affectueux lui rendent la santé. Puis c'est la nouvelle inattendue : « Bonaparte de nouveau débarqué en France ». Dufour est chargé de travaux de génie entre Rhône et Saône : il y travaille avec zèle et intelligence jusqu'à la chute définitive du « lion corse ». Plus tard, on lui offre de l'avancement s'il veut bien changer de couleurs : mais il préfère rester fidèle au malheur et rentre à Genève, où il prend bientôt la résolution d'abandonner la carrière plus brillante qu'il pouvait fournir en France pour consacrer toutes ses forces et tout son talent à sa patrie, la Suisse.

Peu après, il écrit à l'un de ses amis : « Pour suivre le chemin que ma conscience m'a désigné, j'ai renoncé à mon grade, et je ne pense maintenant qu'à combattre les excès des exagérations de mes combourgeois ». En effet, après la séparation de Genève de l'empire, de nombreuses manifestations anti-françaises donnèrent lieu à des incidents regrettables : Dufour, reconnaissant à la France pour tout ce qu'il y avait vu de bon et d'intéressant, accomplit déjà là une première mission pacificatrice. Ensuite, il lutte de toutes ses forces pour obtenir la démolition des remparts devenus inutiles, mais que les uns voulaient garder, comme souvenir du passé, tandis que l'hygiène aussi bien que l'esthétique réclamaient leur suppression ; Dufour ne voulait pas seulement démolir, mais rebâtir : il présente un plan ingénieux qui servit plus tard à la construction du Grand Quai. Après beaucoup d'efforts, il voit son plan accepté : le lac sourit à la ville. La démolition des murs fut le commencement d'une série d'embellissements : le

Pont des Bergues et l'Ile Rousseau, telle qu'elle est maintenant, furent l'œuvre de notre grand ingénieur ; ce fut aussi par ses soins que la statue de Rousseau y fut placée ; que plusieurs ponts en fil de fer furent construits, celui de Florissant qui servit de modèle pour la construction du Pont du Gotteron à Fribourg. Il inventa un nouveau système pour la machine hydraulique, et, dans le but de populariser la science, établit un limnimètre, dans le voisinage du port, afin que chacun pût juger des changements de niveau du lac ; fit poser sur l'emplacement de l'ancien bastion de Chantepoulet une table d'orientation, plaque en fer où il avait tracé les noms des cimes qu'on aperçoit de ce superbe point de vue (plaque transportée plus tard sur le Quai du Mont-Blanc). Il dirigea la construction de l'Observatoire, et prit une part active soit à la construction des premiers bateaux à vapeur, soit a l'établissement de l'éclairage au gaz. Enfin, plus tard, fort âgé déjà, il fut chargé d'élever le monument national, où l'Helvétie est représentée, protégeant Genève.

(A suivre.) A. Descœudres

COMPOSITION

Degré supérieur.

L'amidon.

1 Définition et état naturel.
2 Rôle de l'amidon dans le règne végétal.
3 Extraction : *a*) le procédé par fermentation. *b*) Le procédé mécanique.
4 Propriétés principales.
5 Applications dans l'économie domestique.

L'amidon est une substance *organique*, blanche, *granuleuse* qui se trouve dans un grand nombre de plantes, telles que les céréales, les légumineuses. Il se rencontre non seulement dans la graine, mais encore dans la tige et même dans la racine de la plante.

Cette matière est aussi fournie par les tubercules de la pomme de terre, par les tiges de certains palmiers, par les fruits du chêne et du châtaignier. On lui donne des noms particuliers suivant le végétal qui l'a fournie : fécule (pommes de terre), sagou (palmier sagoutin), tapioca (manioc), etc.

L'amidon joue un rôle important dans l'existence de la plante. C'est pendant l'accroissement de cette dernière qu'il se produit ; cette substance *amylacée* est une véritable *réserve* qu'elle utilise lorsqu'elle a un effort *vital* à accomplir, ou lorsque ses organes de nutrition ne sont pas aptes à pourvoir à sa nourriture. Les graines des céréales fournissent donc de l'amidon en assez grande quantité.

La matière première étant connue, il convient de rechercher les moyens de séparer l'amidon des autres matières qui l'accompagnent. Il existe deux procédés pour cette *extraction*. Le premier, le procédé *chimique*, s'applique particulièrement aux grains *avariés*. Pour retirer l'amidon du grain, on place celui-ci dans des cuves renfermant des eaux *sures* (acides) provenant d'une opération précédente. Ces eaux forment une sorte de *levain* qui provoque ou active la fermentation du grain. Le *gluten* se décompose en principes *solubles* et *volatils*. L'amidon se *dépose* au fond de la cuve. Par ce procédé, le gluten est totalement perdu et en plus les gaz putrides *vicient* l'air et rendent cette préparation insalubre.

Le procédé mécanique permet d'obtenir les deux principes essentiels des grains : l'amidon et le gluten. La farine, amenée à l'état pâteux par addition d'eau est ensuite *malaxée*, pétrie en présence de l'eau qui entraîne l'amidon. Celui-ci se dépose puis après transvasage est mis à sécher.

Le gluten servira pour la fabrication des pâtes alimentaires.

En ce qui concerne les propriétés physiques, il y a peu de chose à remarquer, si ce n'est la structure du grain d'amidon qui est assez curieuse et *l'insolubilité* qui reçoit une application directe dans la préparation même de l'amidon. Quant aux propriétés chimiques, elles sont plus importantes, citons :

a) L'action de *l'iode* sur l'amidon : la réaction est fort intéressante ; elle peut servir soit à *déceler* la présence de *l'iode,* soit à reconnaître l'amidon et à le distinguer.

b) L'action de la chaleur sur l'amidon qui permet d'obtenir de l'amidon soluble ou de la *dextrine.*

c) L'amidon, sous l'influence des *acides minéraux étendus s'hydrate* et se transforme en une variété de sucre soluble appelée *glucose.*

L'amidon retiré des céréales ne sert guère dans l'économie domestique qu'à donner de l'apprêt au linge.

Pour donner de la raideur aux étoffes, on se sert de la colle d'amidon ; quant aux autres usages, il est remplacé avantageusement par la fécule.

Ch. Faillettaz.

DICTÉES

Les préparatifs de la campagne de Russie.

Cependant, en silence, par mille chemins détournés, les pelotons suivant les pelotons, les régiments sur la trace des régiments, les divisions se dispersant au grand jour pour se reformer dans l'ombre, les deux rivaux, par dessous main, armaient. De tous les finistères de l'Occident, de Bretagne, du Portugal, de la la Calabre, refluaient à pas feutrés vers la Pologne et la Vieille Prusse, presque toutes les forces militaires d'un empire démesuré. Sans bruit, l'armée de Naples s'acheminait vers la Lombardie; l'armée de Lombardie se faufilait dans les gorges du Tyrol, avec ordre de se dissimuler dans l'Allemagne du Sud. A travers la France épuisée, toute frémissante des rigueurs de la conscription, à travers la Prusse, tant de fois piétinée, et qui n'attendait qu'un revers du conquérant pour se soulever sous ses talons, ils allaient, ils allaient par centaines de milliers; ils poussaient du Rhin à l'Elbe; leurs rangs desserrés filtraient jusqu'à l'Oder, se glissaient jusqu'à la Vistule ; tout convergeait vers le Niémen, sur un ordre silencieux venu de haut, en vertu d'un vaste plan d'ensemble. Ou plutôt, meneurs et menés, la France et l'Empereur, obéissaient à l'irrésistible attirance de l'abîme moscovite, où flamboyait, tout au fond, le mirage des coupoles du Kremlin...

Ainsi, dans l'immense et confuse horde des peuples où se noyaient les héros fatigués d'Arcole et de Marengo, comme dans le masque de Napoléon s'empâtait le profil d'aigle de Bonaparte, on ne voyait point l'épanouissement, mais l'hypertrophie des petites, mais solides armées de la République. Dans cette monstrueuse mascarade, la Pologne, qui voulait revivre, et la Révolution libératrice, en tra-

vail du moderne Evangile, n'étaient bonnes qu'à servir de marchepied à une contrefaçon de Charlemagne vers la domination universelle.

Alb. C. SAMUEL CORNUT, *La Trompette de Marengo*, p. 226, 227, 228.

La chasse.

C'est la chasse qui approvisionne de gibier tous nos marchés et les magasins de comestibles. Accompagné de son chien, le chasseur, la gibecière sur le dos et le fusil à la main, se met à parcourir les plaines, les collines, les bosquets, dès que les moissons ont été rentrées. Il fait un véritable massacre de lièvres et de levrauts; il n'épargne pas davantage les alouettes, les étourneaux, les grives, les cailles, ou les perdrix qu'il rencontre. S'il chasse dans une contrée giboyeuse et remplie de grands bois, il peut quelquefois tirer un faisan, un chevreuil, un cerf ou même un sanglier. S'il est au bord de l'eau ou dans les marais, les oies et les canards sauvages, les poules d'eau, les bécasses peuvent tomber sous ses coups. C'est pour lui une excellente aubaine, car tous ces oiseaux sont des mets savoureux et très estimés des amateurs.

(*En vacances.*) DESPORTES.

COMPOSITION. — *Plan :* Epoque de la chasse. — Permis. — Munitions et armes. — Accoutrement. — Gibier. — Contrées giboyeuses, à ban. — Braconnage, garde-chasse — Profits, primes. — Dangers. J. V.

PAGE CHOISIE

Sylvestre Bonnard, membre de l'Institut, vieux savant au caractère noble et bon, s'intéresse à une orpheline, Jeanne Alexandre, petite-fille d'une femme qu'il a aimée au temps de sa jeunesse, et au souvenir de laquelle il est resté inviolablement fidèle. Voici quelles sont les idées du vieillard au sujet de l'éducation de sa jeune pupille :

« On n'apprend qu'en s'amusant. L'art d'enseigner n'est que l'art d'éveiller la curiosité des jeunes âmes pour la satisfaire ensuite, et la curiosité n'est vive et saine que dans les esprits heureux. Les connaissances qu'on entonne de force dans les intelligences les bouchent et les étouffent. Pour digérer le savoir, il faut l'avoir avalé avec appétit. Je connais Jeanne. Si cette enfant m'était confiée, je ferais d'elle, non pas une savante, car je lui veux du bien, mais une enfant brillante d'intelligence et de vie et en laquelle toutes les belles choses de la nature et de l'art se reflèteraient avec un doux éclat. Je la ferais vivre en sympathie avec les beaux paysages, avec les scènes idéales de la poésie et de l'histoire, avec la musique noblement émue. Je lui rendrais aimable tout ce que je voudrais lui faire aimer. Il n'est pas jusqu'aux travaux d'aiguille que je ne rehausserais pour elle par le choix des tissus, le goût des broderies et le style des guipures. Je lui donnerais un beau chien et un poney pour lui enseigner à gouverner les créatures; je lui donnerais des oiseaux à nourrir pour lui apprendre le prix d'une goutte d'eau et d'une miette de pain. Afin de lui créer une joie de plus, je voudrais qu'elle fût charitable avec allégresse. Et puisque la douleur est inévitable, puisque la vie est pleine de misères, je lui enseignerais cette sagesse chrétienne qui nous élève au dessus de toutes les misères et donne une beauté à la douleur même. Voilà comme j'entends l'éducation d'une jeune fille! »

Extrait de *Le crime de Sylvestre Bonnard* par ANATOLE FRANCE.

(Communiqué par A. A.)

Lausanne. — Imprimeries Réunies.